

PREAVIS N° 09 / 2021 de la Municipalité au Conseil général de Vaux

Financement d'une installation photovoltaïque citoyenne

Préambule

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le **Fonds de promotion du développement durable et des énergies renouvelables (FDDER)** offre un nombre considérable de subventions pour que les habitants puissent participer au développement durable et à la transition énergétique : panneaux solaires, pompe à chaleur, mobilité partagée, transports publics, etc.

A travers ces importantes subventions, le solaire photovoltaïque a permis plusieurs réalisations individuelles mais ne trouve pas l'enthousiasme suffisant pour faire évoluer la consommation d'électricité vers une production renouvelable et locale.

Afin de connaître le potentiel et les possibilités de développement à une plus grande échelle, la Municipalité a commandé une étude sur le potentiel de production d'électricité d'origine photovoltaïque et produite sur son territoire avec sa redistribution aux habitants.

Les caractéristiques des bâtiments qui peuvent recevoir des panneaux solaires sont très différentes entre les orientations, les inclinaisons et le type de couverture. Ceci complique le développement des installations, sans oublier l'acceptation des propriétaires à mettre à disposition leur toit, alors qu'il y a des toits de bâtiments agricoles neufs et disponibles qui permettraient d'exploiter de grandes surfaces sans impact.

Avec 25m² de panneaux solaires par ménage l'équivalent de la consommation résidentielle est couvert. Sur la commune voisine de Clarmont les installations solaires sur les bâtiments agricoles l'on démontré. Mais cette production n'est pas disponible pour les citoyens car elle est revendue au réseau avec un contrat de la Confédération.

L'autoconsommation collective distante de la production est une solution pour atteindre un taux important de couverture et un prix du kilowattheure inférieur à celui du réseau. Ce modèle est nouveau, il a été introduit dans une commune tessinoise dès 2019 (Projet AEM dans la Commune de Luggagia). Il intéresse les distributeurs d'électricité et les communes qui y voient un potentiel pour développer l'énergie solaire.

Pour aboutir, ce projet doit être soutenu par le gestionnaire de réseau, Romande Energie, et la Direction de l'Energie du Canton de Vaud, car si le potentiel est confirmé les réglementations sur la distribution de l'électricité ont besoins d'être discutées.

Le projet

Les hangars agricoles de l'exploitation Spycher de part et d'autre de la route cantonale sont neufs ou en projet de rénovation et ils offrent près de 2000 m² de surfaces exploitables pour des installations solaires photovoltaïques.

D'autre part le réseau électrique principal passe sous la même route, ce qui facilite le raccordement. L'électricité produite sur ce site pourra être injectée et distribuée sur la majeure partie des bâtiments du territoire de la Commune.

Le projet tessinois a été réalisé avec deux objectifs : utiliser au maximum le courant produit localement en favorisant les utilisateurs par un tarif attractif et décharger le réseau de pointes de consommation.

Ce modèle est reproductible dans de nombreuses communes, notamment rurales qui ont des grands toits agricoles exploitables, Vaux-sur-Morges serait un site exemplaire. Pour ce faire, il est nécessaire que le gestionnaire du réseau collabore à la distribution, à la gestion et la facturation de l'énergie produite.

Pour faire profiter les habitants de cette production, il est nécessaire de relever simultanément les consommations et la production. En agrégeant les données relevées l'autoconsommation, est identifiée pour chaque ménage.

Le courant ainsi consommé profite d'un tarif très concurrentiel. Non seulement les propriétaires n'ont pas besoin d'investir dans une installation solaire, mais en plus ils sont encouragés à consommer cette production locale.

Afin que ce projet puisse se réaliser la commune devrait investir dans une installation solaire de 100 kilowatts sur un bâtiment agricole (environ 500 m²).

Une installation photovoltaïque de 100 kilowatts revient aujourd'hui à près de **Fr 130'000.-**, subvention fédérale déduite.

Cette aide financière de la Commune est, à puissance équivalente (kilowatts installés) **inférieure de 20 à 40%** à une vingtaine d'installations individuelles subventionnées.

Cette installation produira environ 100'000 kilowattheures par année pour permettre environ 20% d'autonomie pour les habitants. Sans compter les installations individuelles existantes.

Arguments

Le Fonds de promotion du développement durable et des énergies renouvelables peut être sollicité pour financer des installations solaires photovoltaïques.

Les projets photovoltaïques individuels ne se multiplient pas et leur utilité se limite aux propriétaires et pas aux autres habitants. Une installation collective avec une distribution générale profitera à tous les habitants. Non seulement par une couverture partielle de la consommation avec de l'électricité renouvelable et locale, mais également par des conditions avantageuses et avec une conscientisation du meilleur usage de ce courant.

Les aides financières communales seront utilisées rationnellement pour un projet collectif auquel chacun pourra participer sans investissement.

La demande de courant vert augmente dans le Canton et l'origine de la production, visibilité sur son origine, intéresse de plus en plus les citoyens.

Les autres aides financières du FDDER ne seront pas impactées, au contraire, les pompes à chaleur et la recharge de véhicules électriques sera plus économique avec un tarif subventionné.

Le projet peut être considéré comme pilote et faire l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la Direction de l'Energie pour la partie innovante, à savoir les solutions de comptage et d'agrégation des données.

Le gestionnaire de réseau, Romande Energie, étudie déjà des modèles de distribution alternatifs et sera le partenaire principal pour autoriser et valider le modèle.

Aspects financiers

Les investissements, les coûts et revenus d'une installation photovoltaïque de 100 kilowatts.

Investissements		Coûts annuels		CHF
Etudes techniques	18 000.-	Amortissement	2%	2 576.-
Administration	4 000.-	Surveillance et		
Fourniture et Installation	120 000.-	maintenance	3%	4 560.-
Raccord.	10 000.-	Gestion	1%	1 288.-
s/total HT	152 000.-	Total		8 424.-
		Revenus annuels		
RU 2021*	-32 400.-	Injection kWc	95000	7 752.-
Total HT	119 600.-	au tarifs 2021*		
TVA 7,70%	9 209.-	TVA	7,70%	597.-
Total TTC	128 809.-	Total		8 349.-
* subvention fédérale 2021		* tarif 2021 0,0816 CHF HT/kWh		

Le tarif d'injection sur le réseau est basé sur celui de Romande Energie 2021, et il est susceptible de changement annuellement. Un tarif négocié, supérieur et fixé à moyen terme est nécessaire pour assurer la pérennité du projet.

Le tableau ci-dessous décrit les besoins en financement pour le projet.

Besoins de financement du projet		
Investissement pour 100 kWc	129'000.00	Commune de Vaux-sur-Morges
Etude de distribution	40'000.00	Recherche en cours
Logiciels d'agrégation	35'000.00	Recherche en cours
Solution de comptage individuel	50'000.00	Recherche en cours
Administration du projet	15'000.00	Recherche en cours
Total TTC	269'000.00	
Besoins de subventionnement	140'000.00	

La Commune investit dans l'installation photovoltaïque et le projet peut devenir pilote à condition d'obtenir un subventionnement de Fr 140'000.-, et la participation des partenaires, Romande Energie.

Incidences financières

La participation de la commune s'élèverait à CHF 128'809, qui, compte tenu des divers et imprévus, est arrondie à CHF 140'000.00.

Etant entendu que le projet viserait à utiliser de manière plus efficace et plus solidaire les deniers communaux tout en favorisant le développement durable qu'en subventionnant des systèmes individuels par le biais du FDDER, la participation communale serait amortie en une fois par prélèvement au compte de réserve 9282.4 Investissements/Besoins futurs. Ainsi, aucun amortissement annuel ne viendrait grever le budget de fonctionnement.

Dans ces conditions une rentabilité des capitaux propres de l'ordre de 2% l'an serait envisageable.

Conditions de réussite du projet

La réalisation du projet est à ce stade soumise à plusieurs conditions :

- Acceptation du statut de projet Pilote par le Canton de Vaud et potentiellement l'Office fédéral de l'énergie,
- Succès dans les démarches de recherche de subventionnement.
- Conclusion d'un accord avec le Gestionnaire de réseau de distribution (Romande Energie)

Il nous semble cependant important de présenter ce préavis qui, outre le fait qu'il permettra à la Municipalité d'agir, donne un signal politique fort et légitime la démarche de la Municipalité auprès des partenaires potentiels du projet.

Conclusion

La Municipalité souhaite promouvoir un projet collectif en lien avec le développement durable Elle encourage par conséquent le Conseil général à appuyer cette volonté.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

- vu le préavis de la Municipalité 09/21,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

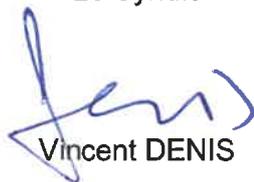
DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un financement extrabudgétaire de CHF 140'000.00 pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque citoyenne,
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt,
- D'amortir cet investissement en une fois dès la mise en service de l'installation par prélèvement sur le fond de réserve 9282.4 Investissements/Besoins futurs.

Adopté par la Municipalité le 7 juin 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Vincent DENIS



Le secrétaire



Raymond STAUDMANN

Adopté par le Conseil Général le 24 juin 2021

Au nom du Conseil Général

Le Président



François MENZEL



Le secrétaire



Raymond STAUDMANN